

## Questions au Feuilleton

## LES TRANSPORTS

ADOPTION DU 2<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est, que le deuxième rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le vendredi 6 juin 1980, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1520)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 203, 224, 249, 276, 278, 281, 284, 354, 365, 621, 625 et 848.

[Texte]

## LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question n<sup>o</sup> 203—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières a) 1977, b) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société pour l'expansion des exportations?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en a) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, b) prêts, avances ou garanties, c) investissements, avant et après tout amortissement?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)):** En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations:

1. Total des recettes en 1977	\$138,964 millions
Total des recettes en 1978	\$183,213 millions
Total des revenus nets en 1977	\$ 16,847 millions
Total des revenus nets en 1978	\$ 31,730 millions

2. a) Aucune.

b) Prêts octroyés par le gouvernement du Canada au taux des sociétés de la Couronne:

1977	\$150 millions;
1978	Aucun.

c) Investissement du gouvernement dans la Société:

	Capital libéré	Bénéfices non répartis	Avoir total
31 déc. 1977	\$125,000,000	\$ 76,251,000	\$201,251,000
31 déc. 1978	\$225,000,000	\$107,981,000	\$332,981,000

Il n'y a eu aucune défalcation.

## LES SUBVENTIONS AU TITRE DES EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES—LES TAUX DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

Question n<sup>o</sup> 224—**M. Herbert:**

1. Au cours des dix dernières années, combien d'argent le gouvernement a-t-il versé en subventions aux lignes d'embranchement à l'égard des frais de transport des grains au tarif du Passage de Crows Nest et quelle somme a été versée par les chemins de fer?

2. A combien revient en moyenne chaque tonne de grains transportés dans le cadre de ces deux subventions?

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** En réponse au premier volet de la question n<sup>o</sup>

1, il faut signaler qu'aucune subvention déterminée n'est versée au titre du transport des grains aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Relativement aux pertes occasionnées par les embranchements ferroviaires, des subventions sont versées aux termes des articles 256 et 258 de la loi sur les chemins de fer, peu importe les marchandises transportées ou l'emplacement de ces embranchements. Le total des subventions en question comprend par conséquent les subventions versées pour les lignes qui ont peu d'importance au chapitre du transport des grains, ou celles qui n'ont rien à voir avec ce dernier; et des lignes profitables, pour lesquelles aucune subvention n'est versée, servent à ce genre de transport.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants versés en subventions au titre des embranchements au cours des dix dernières années. Les paiements faits en vertu de l'article 256 visent tant des lignes des Prairies que d'autres lignes. Ceux qui sont effectués aux termes de l'article 258 se rapportent tous à des lignes des Prairies, et ces lignes servent surtout au transport des grains. Comme nous venons de le voir, toutefois, les subventions ne donnent lieu à aucune distinction entre le transport des grains et celui de marchandises autres que ces derniers.

Quant au second volet de la même question, et à la question n<sup>o</sup> 2, la Commission d'enquête sur les coûts du transport du grain par rail (Commission Snavely) a évalué les frais moyens occasionnés par l'acheminement de cette denrée, ainsi que les portions de ces frais compensées ou payées respectivement par les recettes provenant des taux réglementaires, par les subventions gouvernementales et par les chemins de fer. On trouvera ces estimations dans le chapitre V du volume 1 du rapport de la Commission (octobre 1976). La société Snavely, King and Associates, dans son rapport sur les coûts et recettes des chemins de fer en matière de transport des grains aux taux réglementaires (chapitre IV, septembre 1978), a présenté une mise à jour des dites estimations. On peut se procurer des exemplaires de ces rapports en s'adressant au groupe des grains.

Subventions versées aux chemins de fer en vertu des articles 256 et 258 de la loi sur les chemins de fer, au cours des années financières 1970-1971 à 1979-1980

Années financières	Article 256 Embranchements non rentables	Article 258 Embranchements désignés	Articles 256 et 258 à la fois
1970-1971	— (1)	—	
1971-1972	14,800	33,282,000	
1972-1973	16,848	22,883,859	
1973-1974	11,488,036	25,247,990	
1974-1975	1,030,160	85,504,766	
1975-1976	240,108	108,684,913	
1976-1977	649,157	104,419,236	
1977-1978	6,549,314	67,022,152	
1978-1979	11,098,842	98,854,045	
1979-1980	12,689,625	105,850,758	68,900,000 (2)
Totaux	43,776,890	651,749,719	68,900,000

(1) Pour l'année financière 1970-1971, aucun paiement n'a été fait en sus des paiements normaux prescrits par l'article 413 de la loi sur les chemins de fer.

(2) Ce paiement résulte de demandes que (1) les Chemins de fer nationaux du Canada, en vertu des articles 256 et 258, ont présentées pour les années 1971 à 1976 inclusivement, et (2) que le Canadien Pacifique Limitée, en vertu des mêmes articles, a présentées pour les années 1970 à 1976 inclusivement.